

● (1800)

Je vois que vous êtes sur le bord de votre fauteuil, monsieur l'Orateur. Je ne pense pas que ce soit à cause de mon discours mais bien à cause du fait qu'il est près de 6 heures.

Puis-je dire qu'il est 6 heures?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** D'accord.

Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures et si le député de Portage-Marquette (M. Mayer) est alors à son siège, je lui donnerai la parole.

(La séance est suspendue à 6 h 1.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Quand la séance a été suspendue à 6 heures, c'est le député de Portage-Marquette qui avait la parole.

**M. Mayer:** Monsieur l'Orateur, comme j'essayais de le faire voir au ministre d'État chargé de la petite entreprise, dont nous sommes tous heureux de constater la présence à la Chambre, l'économie canadienne est en très mauvais état. Je soutiens comme beaucoup d'autres d'ailleurs qu'à partir de certains niveaux, en taux annuels, et c'est indéniable à partir de 20 p. 100, les taux d'intérêt activent l'inflation plus qu'ils ne contribuent à la freiner. J'avais donné comme exemples les agriculteurs et les petits hommes d'affaires.

Je désire revenir sur ce point et faire part de certaines préoccupations que j'éprouve en ce qui concerne les petits hommes d'affaires. Les petites entreprises créent plus d'emplois permanents au Canada que tout autre secteur de l'économie. Il n'y a pas que les petites entreprises, il y a aussi les agriculteurs et les entreprises nouvelles qui sont spécialement touchés par la hausse des taux d'intérêt.

Elle empêche les petites entreprises de conserver des stocks dont la fabrication aurait créé des emplois et, en outre, elle leur fait perdre des ventes. Quand un client éventuel est incapable d'acheter un article, il y a d'une part perte de la vente, donc des recettes correspondantes, et en outre les taux d'intérêt élevés épongent le bénéfice que la petite entreprise en question pourrait réaliser.

Dans le cas des agriculteurs, comme l'a fait voir le député de Medicine Hat (M. Hargrave), ils élèvent le coût du matériel agricole et de tout le reste qu'il faut utiliser pour être productif. Quand il y a une panne de machine, le délai d'obtention des pièces de rechange est plus long et, en fin de compte, c'est tout le circuit qui en souffre, et cela nuit à l'économie.

Je prie le ministre de songer à tout cela. Au lieu de s'en tenir à une approche strictement monétaire, qui agit du côté de la demande dans la lutte contre l'inflation, il devrait songer aux effets que les taux d'intérêt élevés actuels ont sur la production. Beaucoup de petits hommes d'affaires savent que les taux d'intérêt actuels activent l'inflation au lieu de l'empêcher. Dans son discours de cet après-midi, le ministre a dit qu'il faudrait supprimer certaines choses qui se font dans l'économie. Le Programme énergétique national a précisément cet effet-là. Les chiffres que j'ai ici montrent qu'au milieu de 1981, soit au mois d'août, quelque 22,000 emplois auront été supprimés dans l'industrie pétrolière et les services reliés à cette dernière. Ces chiffres indiquent aussi que quelque 139

### Politique des taux d'intérêt

derrick, représentant des immobilisations de près de un milliard de dollars, auront quitté le pays. Le fait que le gouvernement hausse les taux d'intérêt, ce qui attire les capitaux, est une façon de soutenir notre dollar et, par conséquent, de combattre l'inflation, à supposer que nous empêchions notre dollar de perdre encore plus de sa valeur. Par contre, le Programme énergétique national contribue à l'exode des capitaux. Je suis convaincu que si le ministre relisait quelques-unes des déclarations qu'il a faites, il verrait que certaines des politiques que son gouvernement persiste à appliquer annulent les effets positifs d'autres politiques.

● (2010)

Je presse encore une fois le gouvernement d'agir aussi rapidement que possible, avec autant de bonne volonté que possible et dans un authentique esprit de négociation afin de parvenir à une entente sur l'énergie avec les provinces productrices.

Quand on poursuit une politique monétaire comme nous le faisons au Canada en tâchant strictement de ralentir la croissance de la masse monétaire uniquement au moyen des taux d'intérêt, on ne se rend pas entièrement compte de ce qui arrive à l'argent comme bien de consommation. L'argent ne constitue plus un moyen d'échange comme il y a 300 ou 400 ans. J'en oublie l'histoire de l'évolution de ce moyen d'échange, mais, il me semble que l'argent est maintenant devenu un bien de consommation. On a besoin d'argent pour produire tout comme les agriculteurs ont besoin de carburant, de semences et d'engrais, tout comme le propriétaire de petite entreprise a besoin d'un bureau et d'un local quelconque où exercer son commerce. Quand on considère l'argent sous cet angle, il devient plus facile de comprendre quelle incidence une forte hausse du loyer de l'argent a sur le processus de production au Canada.

Notre pays a vraiment été fondé à l'origine pour permettre aux gens de venir s'y installer, d'y jouir d'une certaine liberté économique et de le mettre en valeur. Mais quand on voit des taux d'intérêt que je qualifierais de taux «Al Capone», c'est le genre d'obstacle qui nous empêche d'être productifs. Je suis certain que si l'on avait parlé de taux d'intérêt de 20 ou 25 p. 100 il y a seulement trois ans, on se serait écrié que c'était de l'usure. Et pourtant, on voit aujourd'hui des ministériels prendre la parole pour défendre ces taux exorbitants et dignes d'Al Capone.

Au cours des minutes qui me restent, je voudrais aborder l'amendement proposé par mon collègue, le député de Calgary-Centre (M. Andre). Cet amendement dit que notre parti appuie l'élargissement du programme d'obligation pour l'expansion de la petite entreprise; j'appuie cette suggestion de tout cœur. Je constate que le ministre d'État chargé des petites entreprises et du tourisme (M. Lapointe) est à la Chambre ce soir. Il devrait se pencher sérieusement sur cette proposition, car c'est là une motion intéressante dans la mesure où l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise permet au petit homme d'affaires canadien d'emprunter à un taux de l'ordre de la moitié du taux préférentiel plus 1 ou 2 p. 100. Compte tenu des taux actuels, cela signifie qu'une petite entreprise érigée en société pourrait emprunter à quelque 12 p. 100.

Les banques peuvent se permettre d'accorder de semblables conditions de crédit parce qu'elles considèrent cela comme un revenu de dividendes plutôt que comme des intérêts ordinaires